



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immobilier

Question écrite n° 79806

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le Premier ministre sur le référé rendu public, le 19 mars 2015, par la Cour des comptes, concernant le premier bilan de la politique immobilière de l'État redéfinie en 2009. La Cour préconise d'accélérer la mise en place des schémas directeurs immobiliers régionaux. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur cette recommandation.

Texte de la réponse

La circulaire du Premier ministre du 16 décembre 2014 prévoit une expérimentation des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) dans 5 régions (Rhône-Alpes, Pays de Loire, Haute et Basse Normandie, La Réunion) pour une durée de 9 mois. A l'issue de cette expérimentation qui devrait s'achever en octobre 2015, la généralisation des SDIR à l'ensemble du territoire devait être envisagée. La circulaire du Premier ministre du 6 juillet 2015 relative à la mobilisation du foncier public prévoit le lancement, dès à présent, de la phase diagnostic du SDIR afin de permettre une rationalisation accrue du patrimoine immobilier. Dès lors, la méthodologie et les outils mis en place dans le cadre de l'expérimentation des SDIR vont être déployés dans l'ensemble des régions avec un accompagnement et un suivi renforcé de la part du service France Domaine.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79806

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3700

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7693